



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 1103

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Félix Leyzour.

M. Félix Leyzour. Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, l'Assemblée nationale a voté, en juillet dernier, une loi tendant à lutter contre les exclusions. Cette loi répond à une attente forte et devrait permettre d'apporter des éléments de solution aux problèmes de celles et ceux qui vivent dans la plus grande précarité. Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. De plus en plus !

M. Félix Leyzour. Dans son volet emploi, des dispositions sont prévues pour conduire les jeunes à l'emploi et donc vers l'insertion. Je pense, en particulier, au programme instituant un trajet d'accès à l'emploi qui constituera une aide précieuse pour près de 60 000 jeunes.

Cependant, nous le savons tous, ce dispositif a encore besoin d'être complété. Aujourd'hui, les jeunes entre dix-huit et vingt-cinq ans, dans le cadre d'une recherche d'emploi, ne perçoivent aucune aide. Pour peu qu'ils se retrouvent seuls ou vivent dans un environnement social déjà en difficulté, ils deviennent les premières victimes de la redoutable spirale de la grande précarité.

L'objectif premier reste, bien entendu, l'emploi, ce à quoi pourrait répondre la mise en place d'un dispositif impliquant davantage les entreprises.

La seconde loi sur les 35 heures pourrait être le support de ce dispositif. Mais, dans l'attente de trouver un emploi, ces jeunes ne peuvent rester sans ressources. Il ne s'agit pas d'entretenir l'assistanat, bien au contraire. Les députés communistes avaient proposé de créer une allocation de recherche d'emploi afin que ces jeunes puissent subvenir, pour un minimum, à leurs besoins. Cette disposition est toujours d'actualité. Seule la solidarité nationale est en mesure d'apporter partout, dans tous les départements, la réponse attendue à ce douloureux problème social.

Madame la ministre, quelle réponse envisagez-vous d'apporter à l'attente de ces jeunes ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous avez bien posé le problème. La première chose qu'attendent les jeunes, c'est effectivement un emploi. Et je me réjouis que, depuis dix-huit mois, le chômage des jeunes ait baissé de 15 %.

Je précise qu'au-delà de l'effort réalisé par l'Etat en ce qui concerne les emplois-jeunes, les entreprises françaises ont embauché cette année plus d'un million de jeunes, d'où la difficulté de réfléchir à une aide accompagnant toute embauche. Car vous voyez bien l'effet d'aubaine qu'il y aurait, en période de croissance, à apporter une telle aide.

En revanche, nous devons aider tous les jeunes qui font un effort pour rentrer dans un parcours de qualification et de sensibilisation. Car nous ne souhaitons pas assister les jeunes, mais leur permettre d'aller vers l'emploi. C'est l'objectif du parcours TRACE, qui fait rentrer progressivement des jeunes éloignés de l'emploi. C'est aussi ce que fait actuellement l'Agence nationale pour l'emploi. Celle-ci reçoit tous les jeunes, avant qu'ils aient atteint six mois de chômage, pour leur proposer un parcours leur permettant d'être rémunérés dès qu'ils entreront dans une action d'insertion ou de formation et, entre ces diverses actions, de bénéficier du fonds d'action jeunes qui, grâce à la loi sur les exclusions, a augmenté de 260 millions de francs.

Bien sûr, nous ne touchons pas tous les jeunes. Mais nous devons agir dans tous les domaines.

La couverture maladie universelle permettra à nombre de ces jeunes qui n'arrivent pas à se faire soigner de le faire aujourd'hui gratuitement. De même, l'action menée par Mme la ministre de la jeunesse et des sports, pour

faciliter l'accès au sport, aux loisirs mais aussi au tourisme, prévue dans la loi contre les exclusions, permet l'accompagnement des jeunes.

Nous avons plusieurs autres projets. En particulier, nous travaillons avec le secrétaire d'Etat chargé du logement sur l'accès au logement des jeunes en grande difficulté. Le point sera au coeur de la conférence de la famille au mois de juin, car c'est un problème majeur.

Vous le voyez, monsieur le député, nous essayons de résoudre structurellement les problèmes rencontrés par les jeunes, car ils ne pourraient pas être résolus par une aide générale d'assistance que les jeunes ne souhaitent d'ailleurs pas. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Félix Leyzour](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1103

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 février 1999, page 852

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 février 1999